

L'honorable ministre a déclaré devant le comité des comptes publics, que le gouvernement avait demandé des soumissions à différentes compagnies et qu'il avait accepté la plus basse; mais il m'a paru étrange que de simples particuliers pussent acheter le charbon à 30 centins meilleur marché que le gouvernement. Quant aux factures en général, j'ai dit alors ce que je désire représenter maintenant, qu'il semble y avoir du relâchement dans l'administration du département, et cela me paraît à moi, homme d'affaires, une chose vraiment extraordinaire. Un grand nombre de comptes ont été produits sans être accompagnés de pièces justificatives ou de certificats du garde-magasin ou du surintendant d'Halifax constatant que les marchandises avaient été reçues et que les prix étaient réguliers. Le ministre pourrait dire que le bureau d'Halifax qui a soldé les comptes devait savoir s'ils étaient réguliers ou non. Jusque là il se peut qu'il ait raison, mais il reconnaîtra que ces comptes devraient avoir comme annexes, de même que tous les autres comptes des départements, un certificat de l'employé préposé à cette fin, établissant que les marchandises ont été reçues et que les prix étaient réguliers. Il y avait défaut d'ordre et de méthode dans l'arrangement de ces comptes qui témoignaient d'un manque d'entente des affaires qui ne fait guère honneur au chef du département, et qui contraste beaucoup avec la tenue des comptes dans le département des chemins de fer, que j'ai tous trouvés tenus régulièrement et accompagnés des certificats des gardes-magasins ou des surintendants attestant que les marchandises avaient été reçues et que les prix étaient réguliers. Il y avait chez tous les employés de ce département une preuve de soin et de surveillance qui faisait déplorablement défaut au département de la marine et des pêcheries. Un des commis de ce département a aussi envoyé un compte pour environ \$120 par mois y compris le charriage, le travail et les frais casuels. Ce compte aurait dû être visé par le chef du département.

Un compte ainsi envoyé par un commis de département ne constitue pas une pièce justificative; ce n'est pas l'homme sur qui compte le public; nous devons nous en prendre au chef du département là-bas. Et ici je risquerai une recommandation au ministre de la marine; il relèverait de beaucoup le crédit de son département s'il faisait tenir les comptes de la même façon que le département des chemins de fer, faisant attester sur les lieux tous les comptes par les employés, de façon à ce que quand ils sont requis par le comité des comptes publics, ils puissent être présentés convenablement. Cela épargnerait certainement beaucoup de misère au ministre et témoignerait, sous tous les rapports, d'une plus grande entente des affaires.

M. FOSTER: Je dois dire, comme je l'ai fait au comité des comptes publics, qu'on a soumissionné pour le charbon, et que j'ai accepté la soumission la plus basse. Naturellement il nous faut avoir des soumissions au commencement de la saison, pour l'approvisionnement de toute la saison. Nous ne prenons pas une fort grande quantité de charbon, mais il reste le fait que nous l'avons eu par voie de soumission et que nous avons accepté la plus basse.

M. WELDON (Saint-Jean): Est-ce que les réparations aux phares se font par soumissions?

M. FOSTER: Chaque fois qu'il est possible d'avoir des plans et des devis de façon à pouvoir demander des soumissions, l'ouvrage se fait par soumission. Dans ces cas-là l'ouvrage s'exécute sous la surveillance de notre agent, qui est responsable.

M. WELDON (Saint-Jean): Dans la province du Nouveau-Brunswick, les ouvrages en fer de ces phares, qui pourraient se faire par soumission, est, ainsi que je l'ai vu, exécuté par un même individu. Une fort grande quantité d'argent est payée à cet individu, qui demeure à Saint-Jean, pour réparations faites aux phares dans toute la province. Il me semble que si l'adjudication de ces travaux se faisait par

soumission, les gens du métier seraient heureux de pouvoir soumissionner et l'on ferait une économie considérable. Je présume que s'il en était ainsi, mon honorable ami perdrait, à Saint-Jean, les services si appréciables de cet individu, qui a pris une part active aux élections et qui distribuait des billets donnant aux gens droit de travailler sur le chemin de fer Intercolonial.

M. JONES: L'honorable ministre dit qu'il a reçu des soumissions pour le charbon. Eh bien, il est étrange qu'il n'ait pas pu en acheter à aussi bonne composition que les particuliers. J'accepte, naturellement, sa déclaration, mais il me semble qu'il faut y attacher une certaine considération, pour que l'on permette aux compagnies houillères d'exiger du gouvernement 30 centins de plus par tonne que du public. Le ministre dit que ce n'est pas grand'chose, mais cela suffit pour faire naître le soupçon raisonnable que la même différence peut exister pour les approvisionnements en général. Je crois que le ministre ne demande pas de soumissions pour l'approvisionnement des steamers. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les comptes pour voir revenir continuellement les mêmes noms et pour trouver la raison des vantardises de certaines gens d'Halifax, chargés d'approvisionner les départements publics, particulièrement de celui de la marine et des pêcheries, et qui disaient avoir fait beaucoup d'argent avec le gouvernement depuis trois ans. Je mets le ministre en garde contre la chose, car il est désirable d'éviter la répétition de l'affaire scandaleuse Fraser-Reynolds que nous avons eue à Halifax il y a quelques années, sous le gouvernement précédent.

M. FOSTER: Mon honorable ami n'a pas cité un seul cas dans lequel les prix du marché ont été excédés. Il a administré, à doses répétées, beaucoup de conseils, mais il n'a pas fait voir un seul cas où les prix aient été plus élevés que ceux du marché.

M. JONES: Je l'ai fait.

M. FOSTER: L'honorable député a mentionné le charbon; mais le département a demandé des soumissions et il a accepté la plus basse. Il se peut que l'honorable député ne trouve pas difficile d'expliquer comment il se fait qu'il obtient le charbon à meilleur marché. Il peut y avoir eu une différence dans la qualité du charbon, dans le lieu de livraison ou dans quelque autre chose.

M. ROBERTSON (Shelburne): Je voudrais faire remarquer au ministre que pour toutes les réparations faites aux phares du comté de Shelburne, les charpentiers sont envoyés d'Halifax et que leurs frais de voyage sont payés, alors que l'on pourrait trouver d'aussi bons ouvriers dans le comté pour faire l'ouvrage. Je désire appeler l'attention sur le fait que le phare de Shelburne n'est pas aujourd'hui dans la condition où il devrait être. Je ne sais si le défaut est attribuable au luminaire ou au gardien, mais des marins m'ont demandé de diriger l'attention du ministre sur cette affaire. Je voudrais aussi savoir quelle est l'intention du département au sujet de la pose d'une bouée automatique à Lockeport.

M. FOSTER: Jusqu'à présent rien n'a été décidé à ce sujet.

M. ROBERTSON (Shelburne): Dès 1881, j'ai appelé l'attention du département sur la chose; je lui ai adressé une pétition portant des signatures nombreuses des habitants du comté, et des principaux marchands d'Halifax intéressés au commerce de Lockeport. Cette pétition réclamait la pose d'une bouée automatique en cet endroit. Le ministre des travaux publics en 1882, qui était alors à faire adopter les crédits de la marine et des pêcheries, a dit qu'il allait s'occuper de la chose. De nouveau, en 1883, le directeur des postes, alors ministre de la marine et des pêcheries, a dit qu'il s'occuperait de l'affaire. Ce port est un des plus importants en dehors de Lunenburg, dans la Nouvelle-